

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Boite_016 | Préparation des Anormaux](#)[CollectionBoite_016-2-chem | R. \[révolution?\]](#) Item[[Le tribunal du 17 août - suite](#)]

[Le tribunal du 17 août - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb016_f0121

SourceBoite_016-2-chem | R. [révolution?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

- Les juges sont : Robespierre, Danton, Deshayes, Delpin - Desgrouettes, Lacroix, Dauligny, Dubil, Coffinhal. Amis du peuple : Lullier et Desl - Fouquier-Tinville et 1 des directeurs du jury.
- L'accusation comporte la persécution du peuple et du peuple. Chacun des juges se nomme, indique sa position et sa stance, et demande au peuple de produire ses preuves. Il n'y eut aucune réaction.

Les actes du tribunal sont depuis aux Archives (M. 242
253
259)
Et comme public : collection de la secte.

En principe le tribunal devait juger "complètement du 10 août."

- Il condamna :
- Collas et Anglès, secrétaire de l'administration du 2 garde national
 - La porte, interprète de la liste civile
 - Duroy, journaliste, auteur de pamphlet royaliste.

Il acquitta toutes les autres, dont Montmorin, gouverneur de Fontenay-le-Comte, le 20 août - du public.

Le 2 septembre, l'arrêt en huis de jury Backmann qd le conseil en veut demander le titre. Le président Lacroix, après de l'arrêt Backmann qui est condamné à mort.

Il jugera aussi les comploteurs de la secte du garde-marteau / et condamnera à mort.

(qui doivent être encaissés 10 ans de plus
y compris celui)

#

Le tribunal est saisi le 29 Nov. & 3 Decembre
la Cour de Cassation décide de juger celle-ci (qui
est composée de 10 ans de plus de la Cour de
Cassation)